

COMMUNIQUE DE PRESSE  
Vincennes, le 10 janvier 2019

## L'Agence française pour la biodiversité présente l'édition 2018 des chiffres clefs de la biodiversité en France

Le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire et l'Agence française pour la biodiversité (AFB) ont dévoilé les chiffres clefs de la biodiversité dans une publication inédite. A partir de 27 indicateurs sélectionnés et commentés de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB), observatoire piloté par l'AFB, ce recueil de référence s'attache à présenter à un large public l'état et l'évolution des écosystèmes, des habitats et des espèces présents en France. Mais aussi les pressions majeures que les activités humaines font peser sur la biodiversité. Il s'intéresse également à l'implication de la société française pour la préservation de ce patrimoine naturel.

### Comment se porte la biodiversité en France ?

L'état de la biodiversité et ses évolutions sont au cœur des préoccupations environnementales et sociétales. Sa connaissance repose notamment sur l'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et sur le suivi des espèces.

- Sur les **132** habitats reconnus d'intérêt communautaire par l'Union Européenne que compte la France, seuls **1/5** d'entre eux se trouvent dans un état de conservation favorable (**22 %**) sur la période **2007-2012**.
- Les surfaces des prairies permanentes ont diminué de **7,9 %** entre **2000 et 2010**.
- **44,2 %** des eaux de surface sont considérées en bon ou en très bon état.
- Parmi les **5 073** espèces inscrites dans la liste rouge nationale, **26 %** d'entre elles seront menacées ou éteintes en France au 1<sup>er</sup> avril 2018.
- **22 %** des oiseaux communs spécialistes ont disparu de métropole entre 1989 et 2017.
- **38 %** des chauves-souris ont disparu en métropole entre 2006 et 2016.
- **5,5 %** du territoire national abrite régulièrement au moins un grand prédateur en 2017 (Loup, Lynx, Ours brun)

### Quelles sont les conséquences sur la biodiversité des pressions exercées par les activités humaines et dont les effets se cumulent ?

L'artificialisation du territoire qui contribue à la fragmentation et à la destruction des habitats naturels et l'intensification des pratiques agricoles constituent des causes majeures de perte de biodiversité en France. L'augmentation des échanges commerciaux qui favorise l'introduction d'espèces invasives, les pollutions diverses, la surexploitation des ressources naturelles et le changement climatique sont d'autres menaces croissantes pour la biodiversité.

- En moyenne, **65 758 hectares** ont été artificialisés chaque année entre 2006 et 2015. La vente de produits phytosanitaires pour un usage agricole a augmenté de **12 %** en 2014-2016 par rapport à la période de référence 2009-2011. Ces produits regroupent des pesticides qui utilisés massivement, se retrouvent dans l'air, le sol, les eaux, les sédiments et la chaîne alimentaire.
- La pollution des cours d'eau par les nitrates et les orthophosphates a diminué entre 1998 et

2016 (respectivement de **11 %** et de **50 %**).

- **6** nouvelles espèces exotiques envahissantes s'installent dans chaque département en moyenne tous les dix ans. De par l'importance des flux de marchandises et de personnes sur son territoire, la France métropolitaine connaît une amplification du rythme de leurs introductions par voie aérienne, terrestre, fluviale et maritime.
- On comptabilise **16** obstacles à l'écoulement pour 100 km de cours d'eau en 2018. Ces ouvrages entravent la continuité écologique des cours d'eau en modifiant leurs caractéristiques hydrologiques, physico-chimiques et morphologiques.
- Le nombre de jours de gel annuel a diminué de **2,5** jours tous les dix ans sur la période 1961-2010, conséquence concrète du réchauffement climatique en cours sur la biodiversité.

### Quelle connaissance a-t-on de la biodiversité ?

La connaissance que nous avons de la biodiversité dans toutes ses composantes permet d'estimer l'ampleur des changements qui l'affectent et l'efficacité des actions prises en sa faveur. Cette connaissance est issue de la collecte de millions de données d'observation des espèces et des habitats naturels, de l'amélioration continue de leur qualité ainsi que leur partage entre les différents acteurs.

- Le volume de données disponibles sur la biodiversité a augmenté de **13 %** entre janvier 2017 et janvier 2018 dans l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN).
- Sur la quarantaine de millions de données diffusées dans l'INPN, **28 %** d'entre elles sont précises aux niveaux spatial et temporel à la fois.
- **33 %** des espèces françaises font l'objet d'au moins une donnée d'observation début 2018 dans INPN.
- Alors que la connaissance de la distribution spatiale des espèces est essentielle pour la conduite et l'évaluation des politiques de conservation et de préservation de la nature, **66 % des groupes d'espèces de métropole ont une répartition mal connue en juillet 2018**.
- **9 %** des paramètres permettant de comprendre l'état des écosystèmes remarquables sur la période 2007-2012 ne sont pas mesurés.

### Quelle est l'implication de notre société pour la préservation de la biodiversité ?

- **2,1 milliards d'euros ont** été consacrés à la préservation de la biodiversité en **2015**.
- Le nombre de citoyens engagés dans les sciences participatives a augmenté de **154 % entre 2011 et 2017**.
- **1,37 %** du territoire métropolitain est sous forte protection au printemps 2018. La loi « Grenelle 2 » votée en 2010 fixait comme objectif d'atteindre **2% en 2019**.
- **98,5 %** de la surface des aires marines protégées disposent d'un document de gestion validé au 1er janvier 2018.
- En avril 2018, **55 %** des surfaces de nature remarquable disposent d'un statut de protection ou de gestion favorable à leur conservation.
- **24 %** de la superficie française est couverte par un Schéma d'aménagement du territoire tenant compte de enjeux de biodiversité au 1er janvier 2018.

### A propos de l'Agence française pour la biodiversité et de l'ONB

L'Agence française pour la biodiversité est un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire. Créée le 1er janvier 2017, elle exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins. L'Agence française pour la biodiversité pilote l'Observatoire national de la biodiversité (ONB) qui produit des informations précises et documentées sur la biodiversité en France et ses interactions avec la société française. C'est un projet participatif ouvert à tous les acteurs intéressés par ces thématiques. Le pilotage est appuyé par le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire et de l'unité mixte de service "Patrimoine Naturel" (UMS PatriNat) - centre d'expertise et de données sur la nature qui rassemble le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), l'AFB et le CNRS.

Retrouvez les chiffres clés de la biodiversité

<http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/actualites/les-chiffres-cles-de-la-biodiversite-edition-2018>

**Contacts presse :**

Sarah Chabane & Esther Lemblé  
01 46 34 15 64 | [afb@wellcom.fr](mailto:afb@wellcom.fr)

**Suivez-nous sur :**

[www.afbiodiversite.fr](http://www.afbiodiversite.fr)

 [@AFBiodiversité](https://twitter.com/AFBiodiversite) | #AFB